

Sport-études Propositions

En route vers Vancouver



Fédération de patinage artistique du Québec



Vision

- « Partenaire avec **tous** pour un développement optimal à tous les niveaux de l'organisation. »



Mission

La Fédération de patinage artistique du Québec a pour mandat de rendre accessibles à tous, les programmes de Patinage Canada, que ce soit par amour, par plaisir ou pour atteindre l'excellence.

À l'unisson, nous contribuons ainsi à l'avancement de notre sport.



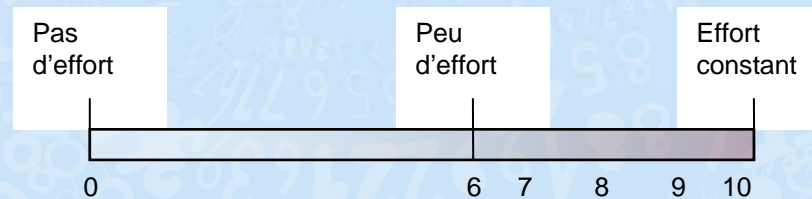
Section 1

Intensité de l'entraînement



/10

L'intensité de l'entraînement est évaluée sur une note de 10. Nous proposons d'utiliser le barème suivant pour évaluer les athlètes.



- 0 Pas d'effort.
- 6 Peu d'effort ou effort très irrégulier (note de passage).
- 7 Effort satisfaisant constant ou effort irrégulier par moment.
- 8 Bon effort constant ou effort irrégulier occasionnel.
- 10 Effort permanent et constant.



Section 1

Atteinte des objectifs

/10

En début de saison, tous les athlètes doivent se fixer des objectifs réalistes. Ces objectifs doivent être indiqués sur le formulaire prévu à cet effet.

- 0 Les objectifs n'ont pas été atteints.
- 6 Les objectifs ont été atteints très partiellement.
- 7 Les objectifs ont été atteints partiellement.
- 10 Les objectifs ont tous été atteints et ils ont même été dépassés.



Section 1

Entraînement hors glace

/20

Le mandataire évaluera deux activités hors glace de son choix parmi les activités offertes durant la période d'évaluation. Tous les athlètes seront évalués sur les mêmes deux activités (ex. ballet, pliométrie). Chacune des deux activités sera évaluée sur 10 pour un total de 20 points.

La note devra refléter la progression de l'athlète dans l'exécution de l'activité demandée. Vous devrez vous poser la question suivante: l'athlète a-t-il beaucoup, bien, moyennement, peu ou pas progressé ?



Section 1

Respect *Règles de conduite*

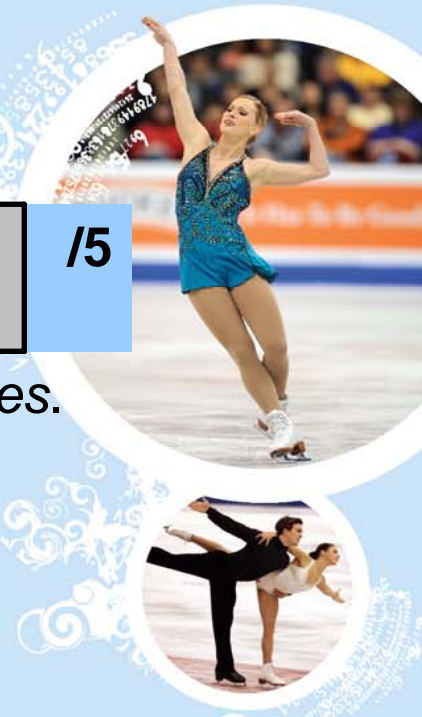
/5

L'athlète doit respecter les *Règles de conduite Sport-études*.
S'il enfreint certaines règles, il peut se voir pénalisé en perdant des points.

L'athlète perd 0,5 points pour chaque manquement aux *Règles de conduite Sport-études*.

L'athlète perd automatiquement la moitié des points lorsqu'il contrevient à l'une des *Règles de conduite* suivantes: 1, 13 et 14.

Suite à un ou des manquements aux *Règles de conduite*, l'athlète qui obtient une sanction B ou C perd automatiquement tous les points.



Section 1

Ponctualité



/2,5

L'athlète doit être ponctuel pour ses entraînements. Il doit respecter l'horaire établi par le mandataire sportif.

L'athlète perd 0,5 à chaque retard non motivé.



Section 1

Participation activités sport-études

/2,5

On entend ici par activités Sport-études, toutes les activités qui ne relèvent pas de l'entraînement proprement dit (financement, séminaire, activités sociales...) et qui sont organisées par le mandataire.

Le mandataire distribuera les points en fonction du nombre d'activités prévues et de la participation de chaque athlète.



Section 2

Évaluation des programmes

Évaluation des programmes lors des pratiques.

Le programme doit suivre le contenu des programmes équilibrés de Patinage Canada.

Pour chaque programme, noter les sauts, les pirouettes et les séquences arabesques ou de pas réussis.

Il faut noter les programmes court et long.



Section 2

Évaluation des programmes

La réussite des éléments techniques se détermine de la manière suivante:

Un saut est réussi lorsqu'il est effectué de façon à être noté à -1 ou mieux dans le système de notation CPC. Un élément de saut réussi donne un point.

Une pirouette sautée réussie donne deux (2) points, soit un (1) point pour le saut, un demi (0,5) point pour la rotation, un demi (0,5) point pour la position.

Une pirouette combinée ou simple réussie donne deux (2) points, soit un (1) point pour la rotation et un (1) point pour la position.

Une séquence arabesque ou de pas réussie donne deux (2) points, soit un (1) point pour la précision et un (1) point pour la glisse.



Section 2

Évaluation des programmes

Faire le total des points pour chacun des programmes.

Pour déterminer la note finale, calculer la moyenne des notes de chacun des programmes.

Ramener la note du programme long sur 20 et la note du programme court sur 10.

Pour les patineurs qui n'ont pas de programme court, ramener la note du programme long sur 30.



Section 2

Évaluation des programmes

Autres propositions Évaluation en compétition

Calculer la moyenne obtenue pour les composantes de programme et les éléments techniques lors des programmes court et long aux trois (3) compétitions provinciales suivantes:

- Championnats québécois d'été BMO Groupe financier 2009,
- Compétition souvenir Georges-Éthier 2009,
- Championnats de section BMO - Patinage Canada 2010 – Section Québec.

Si l'EA obtient des pointages équivalents à la note de passage du test, il obtient 60% au bulletin pour l'évaluation des programmes, un pointage supérieur lui confère une note plus élevée.

Par exemple: Entre x et y, l'EA obtient 70%,
 Entre y et z, l'EA obtient 80%,
 Etc.



Section 3



Évaluation des éléments techniques individuels - Patineur de compétition				0	/20
Auto-évaluation pour les patineurs en simple				Évaluation par les entraîneurs pour les patineurs en simple	
Dans cette section, l'athlète s'évalue sur les éléments techniques individuels.				Dans cette section, l'athlète se fait évaluer sur les éléments techniques individuels par son entraîneur, secondé par l'entraîneur responsable.	
Voici les éléments à être évalués par catégorie:				Voici les éléments à être évalués par catégorie:	
Juvenile	<i>Éléments techniques pour réussir le test Pré-novice de compétition.</i>			Juvenile	<i>Éléments techniques pour réussir le test Pré-novice de compétition.</i>
Pré-novice	<i>Éléments techniques pour réussir le test Novice de compétition.</i>			Pré-novice	<i>Éléments techniques pour réussir le test Novice de compétition.</i>
Novice	<i>Éléments techniques pour réussir le test junior de compétition.</i>			Novice	<i>Éléments techniques pour réussir le test junior de compétition.</i>
Junior	<i>Éléments techniques pour réussir le test senior de compétition.</i>			Junior	<i>Éléments techniques pour réussir le test senior de compétition.</i>
Senior	<i>Double axel et pour les dames, deux triples sauts différents, pour les messieurs quatre triples sauts différents</i>			Senior	<i>Double axel et pour les dames, deux triples sauts différents, pour les messieurs quatre triples sauts différents</i>
	<i>Pirouette sautée difficile ou cambrée de qualité de niveau 2 et plus</i>				<i>Pirouette sautée difficile ou cambrée de qualité de niveau 2 et plus</i>

Section 3

Évaluation des éléments techniques individuels - Patineur de compétition

0 /20

Auto-évaluation pour les patineurs en simple

Lors de l'auto-évaluation, chaque élément technique doit être exécuté 5 fois de suite et le nombre de réussites doit être répertorié sur la grille d'évaluation du patineur. Pour que l'élément technique soit réussi, l'athlète doit exécuter l'élément de façon à être noté à -1 ou mieux dans le système CPC. Le patineur a droit de prendre une pause entre chacune des tentatives s'il le désire, la pause n'excédant pas une minute. L'évaluation peut être faite par le patineur de façon quotidienne. Pour déterminer la note finale, nous calculerons la moyenne de ses résultats par élément technique de façon à avoir une note sur 5 pour chacun des éléments. Les notes sur 5 de chacun des éléments seront ensuite cumulées et ramenées sur une note de 10.

Évaluation par les entraîneurs pour les patineurs en simple

Lors de l'évaluation, chaque élément technique doit être exécuté 5 fois de suite et le nombre de réussites doit être répertorié sur la grille d'évaluation du patineur. Pour que l'élément technique soit réussi, l'athlète doit exécuter l'élément de façon à être noté à -1 ou mieux dans le système CPC. Le patineur a droit de prendre une pause entre chacune des tentatives s'il le désire, la pause n'excédant pas une minute. L'évaluation doit être faite à deux reprises, une en octobre et une autre en décembre par l'entraîneur du patineur, secondé par l'entraîneur responsable. La note finale sera déterminée par la moyenne de ses résultats par élément technique, de façon à avoir une note sur 5 pour chacun des éléments. Les notes sur 5 de chacun des éléments seront ensuite cumulées et ramenées sur une note de 10.



Entente des athlètes

La Fédération de patinage artistique du Québec désire assurer un encadrement sportif approprié pour chaque élève-athlète dans un cadre respectant un développement physique et psychologique harmonieux.



Afin de s'assurer du bon fonctionnement du programme sur tous les plateaux sportifs du Québec, la Fédération propose qu'il y ait entente entre ses mandataires sportifs et les élèves-athlètes.

Entente des athlètes

Cette entente précise les obligations de l'élève-athlète au programme Sport-études en patinage artistique.



Entente des athlètes

Respectant cette entente, l'EA accepte :

- D'être inscrit à titre de membre de Patinage Canada;
- De participer aux activités organisées par le mandataire lorsque sa présence est requise;
- D'être présent à toutes les séances d'entraînement du Sport-études;
- D'indiquer sa présence au responsable Sport-études dès son arrivée;
- De motiver toutes ses absences en tout temps en téléphonant au responsable du programme et en lui laissant un message.



Entente des athlètes

Respectant cette entente, l'EA accepte :

- D'obtenir l'autorisation du mandataire sportif et de respecter ses directives, lorsqu'il doit participer à des activités sportives à l'extérieur de son plateau d'entraînement habituel. De plus, lorsqu'il s'absente, il devra donner un numéro de téléphone où il sera possible de le joindre en tout temps ou déclarer une absence motivée signée par les parents et remise au mandataire;
- Suite à une blessure, d'avoir une justification médicale et de suivre la procédure établie par l'établissement d'enseignement et le mandataire sportif pour sa prise en charge;
- De remplir les formulaires d'autoévaluation lorsque demandé.



Entente des athlètes

Moi, _____, EA
membre de la FPAQ me rappellerai que je suis un modèle pour
les autres patineurs. La façon dont je me comporte sur la
glace et hors glace se répercute sur mes coéquipiers. Avec
plaisir, je suis présent pour améliorer mes performances
sportives en donnant le meilleur de moi-même à tous les jours.



Je m'engage, pour toute la durée de la saison 2009-2010, à
respecter les *Règles de conduite* établies par le mandataire et à
m'entraîner cinq (5) jours par semaine à raison de trois (3)
heures par jour, selon l'horaire établi par le mandataire sportif.

Je comprends la présente entente et je m'engage à suivre les
consignes et les clauses qui y sont rédigées.

Règles de conduite

L'attitude et la volonté de réussir des élèves-athlètes entraînent la motivation et le développement nécessaires au bon fonctionnement du programme. Afin de favoriser une atmosphère propice à l'entraînement sur tous les plateaux sportifs, la Fédération établit des règles de conduite que tous les élèves-athlètes devront respecter en tout temps.



Règles de conduite

Ces règles sont basées sur les valeurs véhiculées par la Fédération en toutes circonstances :

- le respect d'autrui;
- le bien-être, la sécurité et la protection de tous;
- le traitement juste et équitable pour tous;
- le respect des lois et règlements;
- l'esprit d'équipe;
- la responsabilisation et l'autodiscipline;
- la performance et l'atteinte des objectifs.



Règles de conduite

Respectant ces valeurs, l'EA accepte :

1. D'être enthousiaste, souriant et de se comporter de manière à respecter ses coéquipiers, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles ainsi que toute autre personne. Tout comportement inconvenant qui démontre un manque de civisme et de respect envers autrui est considéré comme contrevenant aux règles de conduite. Les comportements suivants sont inacceptables et l'adoption de ces derniers est susceptible de mener à une ou des sanctions :

- Le harcèlement (peu importe la forme);
- La violence physique;
- L'abus verbal et les injures;
- Le vol de matériel ou les bris causés de manière volontaire ou insouciant;
- La violation ou le non-respect d'une disposition d'une loi ou d'un règlement.



Règles de conduite

2. De démontrer en tout temps un bon esprit d'équipe et un esprit digne d'un bon sportif. Ainsi, il est souhaitable d'encourager tous les autres athlètes.
3. De suivre les indications des entraîneurs et des bénévoles responsables.
4. De respecter l'horaire établi par le mandataire et ce, en tout temps.
5. De demeurer sur la glace jusqu'à la fin des séances d'entraînement, à moins d'une permission spéciale accordée par l'entraîneur ou le bénévole du plateau sportif.
6. De ne pas être sur la patinoire en l'absence d'un entraîneur.
7. De faire attention au matériel prêté par le mandataire sportif pour le bon déroulement des séances d'entraînement.
8. De ramasser le matériel à la fin des séances d'entraînement (si nécessaire).



Règles de conduite

9. De prendre les précautions nécessaires pour que ses biens et ceux de ses collègues soient en sécurité car les mandataires ne seront pas tenus responsables de la perte, du vol ou tout autre dommage causé à ceux-ci.
10. De suivre les consignes suivantes durant les séances d'entraînement sur glace et hors glace :
 - Ne pas parler ou discuter avec les autres EA de sujets autres que le patinage;
 - Ne pas apporter de nourriture ou de boissons. L'eau seulement sera tolérée;
 - Ne pas mâcher de la gomme.



Règles de conduite

11. De porter des vêtements adéquats d'entraînement en suivant les directives dictées par le mandataire sportif. **Le port du jeans est interdit sur les plateaux d'entraînement.**

12. D'attacher ses cheveux à toutes les séances d'entraînement.



Règles de conduite

13. De ne jamais consommer ou même posséder de la ou des drogue(s) illégale(s). Seuls les médicaments prescrits sur ordonnance d'un médecin et permis par Patinage Canada sont autorisés sur les plateaux sportifs. Les EA sont priés d'aviser le mandataire sportif des médicaments qu'ils doivent prendre.

14. De ne jamais consommer d'alcool.

15. De ne consommer de tabac sous aucune de ses formes.



Règles de conduite

Toute violation aux *Règles de conduite* fera l'objet d'une ou de plusieurs sanctions, lesquelles seront déterminées par le mandataire sportif ou le responsable Sport-études de l'établissement d'enseignement. La nature des sanctions sera déterminée en fonction du nombre de violations commises et de leur gravité.



Règles de conduite

Après entente avec le responsable Sport-études de l'établissement d'enseignement et le mandataire sportif, les sanctions possibles sont :

- a) **Exclusion d'une ou de plusieurs séances d'entraînement** – L'EA pourra être exclu, en totalité ou en partie, d'une ou de plusieurs séances d'entraînement.
- b) **Période de retenue après la classe** – L'EA pourra être tenu de rester à l'école après la classe pour faire des travaux scolaires ou communautaires.
- c) **Renvoi du programme Sport-études** – L'EA pourra être exclu de façon temporaire ou permanente du programme Sport-études.



Règles de conduite

Tout athlète peut contester une ou plusieurs sanctions imposées par le mandataire en présentant une demande de révision auprès de la responsable du dossier Sport-études à la FPAQ et ce, au plus tard 30 jours suivant la date de la ou des sanction(s).



Règles de conduite

La demande de révision doit être présentée par écrit et doit exposer clairement les faits et les motifs de révision. Sur réception de la demande de révision, la demande sera étudiée par le comité Sport-études de la FPAQ qui évaluera son mérite. La décision du comité Sport-études est finale et sans appel.

